



## Proposition de projet dans le cadre du grand emprunt national **Décloisonner les écosystèmes de l'innovation**

Les investissements d'avenir qui seront soutenus par l'emprunt peuvent propulser nos pôles de compétitivité en tête de la compétition internationale, à condition que ceux-ci deviennent de véritables écosystèmes de l'innovation. Autour d'une thématique sur un même territoire, recherche publique, enseignement supérieur, tissu industriel et entrepreneurs doivent fonctionner en symbiose. Il est pour cela impératif de décloisonner les structures existantes, et en particulier de renforcer la coordination entre les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et les pôles de compétitivité.

### Etat des lieux

L'**attractivité du dispositif national de la recherche et d'enseignement supérieur français** passe par la création de structures territoriales capables de rivaliser avec les grandes universités européennes, américaines et maintenant asiatiques. Pour atteindre cet objectif, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a mis en place les **Réseaux Thématiques de Recherche Avancée** (RTRA ; RTRS dans le domaine de la santé) et les **pôles de recherche et d'enseignement supérieur** (PRES), dont les objectifs sont de fédérer les acteurs. Plus récemment, le **plan Campus**, destiné à les rassembler géographiquement dans des installations au meilleur niveau mondial a permis de renforcer leur coordination thématique. Cette territorialisation est nécessaire aussi bien pour des aspects de visibilité que pour des raisons de mutualisation de moyens lourds (très grandes infrastructures de recherche pour la recherche scientifique et centrales technologiques ou plateformes pour la recherche technologique), ou de fonctions support.

Par ailleurs, la **compétitivité des entreprises** passe par une meilleure prise en compte de l'innovation, par la disponibilité de personnels bien formés, par l'accès à une recherche technologique de qualité, et par la coopération avec l'ensemble des partenaires de l'innovation (grands groupes, PME, établissements de recherche et d'enseignement supérieur). Le lancement des **pôles de compétitivité** correspond à cet objectif.

**Il apparaît maintenant nécessaire d'assurer une meilleure efficacité d'ensemble en rapprochant ces initiatives, comme le recommande le rapport émanant de la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée Nationale sur les pôles de compétitivité.**

### Modalités de mise en œuvre des écosystèmes innovants

#### Gouvernance

Dans la phase actuelle de structuration des écosystèmes innovants, il est important d'avoir une gouvernance claire et tenant compte des dynamiques déjà lancées tant du côté des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (PRES, RTRA et Campus) que du côté des pôles de compétitivité :

- Le cas simple est celui où sur un territoire défini et pour un ensemble de thématiques données ne sont présents qu'une seule structure fédérative (PRES ou Campus) et un seul pôle de compétitivité. Dans ce cas, **il est proposé que les gouvernances des deux entités soient croisées avec des représentants de l'une des gouvernances dans l'autre et vice versa.**
- Sur un certain nombre de territoires et sur quelques champs disciplinaires, il y a coexistence de Campus portés par des fondations, et de PRES. Cette juxtaposition nuit à la lisibilité du paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur pour le monde économique. **La logique de Campus doit être privilégiée car c'est celle qui donne le plus de lisibilité et d'efficacité au dispositif global. De**

**façon symétrique, il est important que les champs thématiques des pôles de compétitivité du même territoire soient bien précisés.**

### **Stratégies concertées**

Les pôles et les Campus (ou PRES) doivent se coordonner dans les domaines suivants :

- **Recherche** : le pôle de compétitivité devra faire part de ses grands enjeux en matière de marchés et les déclinera en enjeux en matière de recherche technologique. Le Campus (ou PRES) indiquera ceux qu'il est possible de relever localement compte tenu des moyens humains et financiers mobilisables dans le cadre de la politique nationale définie par les grands établissements et ceux pour lesquels une alliance serait nécessaire, alliance en France, en Europe ou ailleurs. Ces grandes stratégies devront être préparées par un groupe de travail commun et discutées devant les gouvernances des deux partenaires.
- **Formation** : le Campus (ou PRES) fera avec l'aide du pôle de compétitivité une prévision de l'évolution à long terme en matière de formation et intégrera cette vision dans son plan. Sur le court/ moyen terme le pôle définira les formations nouvelles à monter dans les champs disciplinaires relevant de ses thématiques (et le nombre prévisibles d'étudiants à former) aussi bien en formation initiale qu'en formation continue.
- **Entrepreneuriat** : le Campus (ou PRES) doit mettre en place un dispositif de formation et de sensibilisation à l'entrepreneuriat pour l'ensemble des populations présentes : étudiants, chercheurs, futurs créateurs d'entreprise. Un tel dispositif est en effet un facteur-clé de succès pour un écosystème de l'innovation. Les réseaux d'entrepreneurs, de business angels et les capitaux-risqueurs doivent être associés à ces activités pour développer l'esprit d'entreprise et favoriser l'apport de capitaux privés.
- **Transfert et valorisation** : Le Campus (ou PRES) et le pôle de compétitivité jouent des rôles complémentaires dans la création et le développement des PME innovantes et dans l'appui au développement des grands groupes. Une coordination très étroite sera recherchée en essayant d'assurer la continuité entre les outils de soutien. Ainsi, les pôles de compétitivité seront associés à la gouvernance des futures structures de valorisation mutualisées au sein des PRES (cf. fiche jointe).
- **Plateformes technologiques** : Le Campus (ou PRES) se dote d'outils pour la recherche scientifique et technologique qui peuvent intéresser les industriels du pôle. A l'inverse, le pôle fait émerger des projets de plateformes d'innovation et/ou de démonstration qui gagneront à être localisés dans les Campus. Ici aussi il est important que les partenaires développent une vision partagée des investissements les plus propices à leur performance globale. **Les projets de grandes plateformes technologiques qui seront soutenus dans le cadre du grand emprunt devront être élaborés conjointement, et faire l'objet d'une gouvernance public-privé exemplaire.**

### **Impacts sur l'économie, la société et la science**

Accélération de l'émergence de campus universitaires où étudiants, chercheurs, industriels et entrepreneurs se rencontrent et réalisent des projets communs. C'est sur la base de tels campus, fruit du rapprochement entre pôles de recherche et d'enseignement supérieur, réseaux thématiques de recherche avancée (ou de soins) et pôles de compétitivité que la croissance peut se fonder.